

DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL 03600

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la nomenclature budgétaire et comptable M14,
Vu la nécessité de créer un programme de gestion des eaux pluviales,
Vu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- **VALIDE** la décision modificative N° 2 comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation De crédits	Diminution de crédits	Augmentation De crédits
D-739223 : FPIC		300.00		
D-60632 : Fournitures petit équipement	300.00			
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT	300.00	300.00		
D-21538 : programme 253 eaux pluviales		20 000.00		
D-2181 programme 251 Étang	20 000.00			
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	20 000.00	20 000.00		

DIVERS

- Validation du RPQS de l'assainissement 2021 de la CDCG,
- Acceptation du rapport d'activités de la CDCG,
- Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023 en lieu et place de la nomenclature budgétaire et comptable M14 de la commune de BOISMORAND et de ses budgets annexes (CCAS) et autorisation est donnée à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires,
- Tarification du prêt des tentes parapluie aux Boscomorandais le week-end : 20 € par tente Bien entendu, c'est gratuit pour les associations.
- Remplacement de Monsieur Jean-Paul CHAUVET aux commissions suivantes :
Environnement : titulaire Désiré PRIGNON Suppléant : Joël DOS SANTOS
SMICTOM : titulaire Pascal BATTESTI Suppléant : Xavier BUSSIERE
SYCTOM : titulaire Pascal BATTESTI
- Suite à la délibération du 04 mars 2016, il convient de préciser la référence cadastrale et la contenance exacte cédée à M. JAUPITRE, le zonage (PLUI) concernant la parcelle section C numéro 276, le prix reste inchangé.

La séance est levée à 22 h 18.

Le Maire,
Philippe TAGOT



Commune de BOISMORAND

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le mercredi 28 septembre 2022 à 20 h 30 en session ordinaire.

Étaient Présents : MM. MMES TAGOT Philippe, PRIGNON Désiré, BATTESTI Pascal, PINON Fabien, AMBROIS-STUDER Françoise, DOS SANTOS Joël, GIRARDIN Éliane ; GAY Delphine, BUSSIÈRE Xavier, PERRON Véronique, DAVID Patrick, GAY Gilles, CHAUVET Jean-Paul, DEVERT Sophie, BRUNET Claude

Absents : néant

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

TRAVAUX

Géothermie

Le projet de la commune de Boismorand est décomposé en deux pôles avec chacun un champ de sonde et une production de chaleur par PAC (pompe à chaleur) :

- Pôle 1 : un champ de 3 sondes avec un réseau de distribution comptant 2 départs :
 - Départ n°1 : Salle polyvalente
 - Départ n°2 : Logement accolé à la Mairie

- Pôle 2 : un champ de 6 sondes avec un réseau de distribution comptant 3 départs distincts :
 - Départ n°1 : Ecole primaire
 - Départ n°2 : Vestiaire de foot
 - Départ n°3 : Ecole maternelle et sa Cantine

Le planning :

- Lancement de l'appel d'offre : fin novembre 2022 ;
- Dépouillement des offres : 15 janvier 2023 ;
- Analyse des offres : 30 janvier 2023 ;
- Signature des marchés : 15 février 2023 ;
- *Consultation des entreprises de forage hors marché (dès septembre 2022)*
- Début des travaux : fin juin 2023 ;
- Réception des écoles : fin août 2023 ;

Salle polyvalente

Présentation des plans – extension 65.85 m²

Afin de poursuivre ce projet, il est nécessaire de réaliser une étude complète de structure et du sol.

Étangs

Information sur la procédure de demande d'autorisation environnementale des plans d'eau communaux. Un dossier a été déposé en juin 2022. Une rencontre avec la DDT et le cabinet d'études LEGRAND a eu lieu sur place à Boismorand le 27 septembre 2022. Une demande de compléments est à déposer avant le 29 octobre 2022. Ce dossier devra justifier l'intérêt de maintenir ces 3 plans d'eau en exploitation, en tenant compte des enjeux socio-économiques, écologiques et des contraintes techniques et financières ;